



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du mardi 15 juillet 2008***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/2008

Reçu en Préfecture le :

**D - 20080420**

CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Mardi 15 juillet Deux mil huit, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*jusqu'à 17 H 05*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC (*à partir de 19 H 10*), Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

**Excusés :**

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Brigitte COLLET, M. Michel DUCHENE, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Ana Marie TORRES, M. Nicolas BRUGERE, Mme Wanda LAURENT, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

***Entretien des orgues classés spécifiques. Signature des marchés négociés. Autorisation.***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'entretenir les orgues classés, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Commission Nationale des Orgues désignent des techniciens conseils, qui doivent être obligatoirement saisis avant toutes interventions sur ce type d'instrument.

Pour la Gironde, c'est Monsieur Thierry SEMENOUX qui est habilité à diagnostiquer et à autoriser les interventions qui doivent être opérées sur les orgues classés de Bordeaux.

C'est pourquoi, au vu de l'argumentation développée ci-après par ce technicien conseil, il vous est proposé de conclure des marchés avec les prestataires qui ont restauré ou construit les orgues suivants :

- **Sainte Croix : orgue de tribune**

Cet ouvrage classé de Dom Bedos (XVIII<sup>ème</sup> siècle), a été reconstitué grâce au travail de recherche et de mise en œuvre de l'entreprise QUOIRIN. La spécificité du travail de recherche (réintégration de matériel ancien, reconstitution à l'identique) se poursuit par l'observation dans le temps de l'évolution des différents paramètres matériels et acoustiques. Ces raisons artistiques amènent donc à confier l'entretien de l'instrument à l'entreprise qui a été chargée de sa reconstitution.

- **Saint Louis : orgue de tribune**

Cet ouvrage classé de WENNER a été également reconstitué à l'identique par l'entreprise QUOIRIN. Cette restauration a été terminée en 2005.

- **Saint Ferdinand : orgue de tribune**

Cet orgue a été construit par l'entreprise PESCE. Cette entreprise emploie des techniques dédiées à la mise en œuvre. L'intervention d'un facteur étranger à ce travail pourrait entraîner des désordres venant de la non compréhension des schémas directeurs à la reconstruction de l'instrument.

- **Saint Augustin : orgue de tribune**

Construit à neuf par l'entreprise PESCE, l'entretien de cet instrument polyphonique d'école allemande du Nord ne peut être confié à un autre prestataire pour les motifs énoncés précédemment.

- **Saint Bruno : orgue en tribune au-dessus du chœur**

Cet orgue construit par WENNER et GOTTY vers 1860 a été entièrement reconstitué suivant les plans d'origine par Monsieur FAYE. De même, l'intervention d'un facteur étranger à ce travail pourrait entraîner des désordres venant de la non compréhension des schémas directeurs à la reconstruction de l'instrument. Ainsi, compte tenu de ces éléments, il convient, conformément à l'article 35-II-8<sup>ème</sup> du code des marchés publics (prestations qui ne peuvent être confiées qu'à un prestataire déterminé pour des raisons artistiques et techniques) de passer des marchés négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence.

Le premier marché sera conclu, pour les orgues de Sainte Croix et Saint Louis avec la société SA ORGUES Pascal QUOIRIN pour un montant annuel minimum de 8 000 euros et maximum de 32 000 euros.

Le second marché sera conclu, pour les orgues de Saint Ferdinand et Saint Augustin avec la société PESCE pour un montant annuel minimum de 3 330 euros et maximum de 13 320 euros.

Le troisième marché sera conclu, pour l'orgue de Saint Bruno avec l'entreprise FAYE pour un montant annuel minimum de 1 000 euros et maximum de 4 000 euros.

Ces marchés prendront effet à compter de leur notification pour un an, avec possibilité de les reconduire expressément 2 fois.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les prestataires désignés ci-dessus.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 33 (action culturelle), article 61522 .

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Michel GAUTE**